

CHU de Nantes
laboratoire de biologie de la
reproduction

Catalogue des prestations

Hôpital mère-enfant

Biologie et médecine du développement de la reproduction

1^{er} étage - 38 boulevard Jean-Monnet

44093 Nantes Cedex 1

Les prestations du laboratoire

- spermologie diagnostique et spécialisée ;
- préservation de la fertilité ;
- assistance médicale à la procréation (AMP) ;
- diagnostic pré-implantatoire ;
- don de gamètes ;
- prises de sang pour examens en lien avec l'activité du laboratoire ;
- conseil, expertise, interprétation de résultats.

Les techniques

Spermiologie

Spermiologie diagnostique

- spermogramme – spermocytogramme (selon la norme OMS 2010)
- test de migration survie
- spermoculture, recherche de Chlamydiae
- recherche d'auto-anticorps anti-spermatozoïdes, Martest
- recherche d'éjaculation rétrograde

Techniques réalisées par un laboratoire extérieur

- fragmentation et condensation de l'ADN spermatique
- technique de FISH sur spermatozoïdes

délais et modalités de rendu des résultats

Selon les examens prescrits et la nature des résultats, le compte-rendu est adressé **par courrier** au patient et au prescripteur de 3 à 10 jours après leur réalisation.

Préservation de la fertilité

- congélation de sperme
- congélation ovocytaire
- congélation de tissu germinal (tissu ovarien, tissu testiculaire)
- prise en charge des prélèvements testiculaires chirurgicaux

délais et modalités de rendu des résultats

Suivi du dossier par **téléphone** et envoi d'un **courrier** de synthèse et des compte-rendus détaillés au patient et au prescripteur à la clôture du dossier.

Assistance médicale à la procréation (AMP)

- don de spermatozoïdes
- don d'ovocytes
- insémination intra-utérine
- fécondation in vitro, avec ou sans micromanipulation (FIV, FIV-ICSI)
- diagnostic pré-implantatoire (DPI)
- vitrification embryonnaire et ovocytaire
- prise en charge des couples à risque viral (hépatite B et C)

Techniques spécialisées (sur prescription médicale)

- time-lapse (Embryoscope)
- culture embryonnaire prolongée
- éclosion assistée (hatching)
- IMSI (intracytoplasmic morphological sperm injection)

délais et modalités de rendu des résultats

Suivi de la tentative par **téléphone** et envoi du compte-rendu détaillé par **courrier** au couple, au clinicien responsable et aux médecins identifiés par le couple 1 à 2 semaines après la fin du cycle.

Cotations (table NABM, 2018)

Actes pris en charge par les organismes sociaux (sur prescription médicale) :

- spermogramme– spermocytogramme
- test de migration survie (*une demande d'entente préalable peut être nécessaire*)
- spermoculture
- recherche d'auto-anticorps anti-spermatozoïdes
- recherche d'éjaculation rétrograde
- congélation de sperme (*une demande d'entente préalable peut être nécessaire*)

Actes non pris en charge par les organismes sociaux :

- fragmentation de l'ADN spermatique
- dosage plasmatique de l'hormone anti-müllérienne (AMH)

Actes d'assistance médicale à la procréation pris en charge intégralement par les organismes sociaux sous réserve de l'accord de la CPAM

- insémination intra-utérine
- fécondation in vitro et congélation embryonnaire
- diagnostic pré-implantatoire (DPI)